



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

AR Prefecture

06-210600979-20230408-DELIB2023009-DE

Reçu le 11/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal N° 2023009

36, route du Vieux-Pierrefeu  
06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

L'an deux mille vingt trois, le 8 avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE, Jacques BELLON, Mélissa MARGALHAN-FERRAT

Absents : Jacky PONSOT

Pouvoirs : Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance : Jean-Marc FARNETI

:

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité.

▪ A.D.P.E. Les Noisettes	300 €
▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers Roquestéron	100 €
▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers Gilette	100 €
▪ Association Amicale des Forestiers	100 €
▪ Comité des fêtes de PIERREFEU	300 €
▪ Association Ishi Ka Dojo	150 €
▪ Association Sportive de PIERREFEU	150 €
▪ Association Anciens Combattants de ROQUESTERON	100 €
▪ Association du foyer du collègue LUDOVIC BREA	150 €
▪ Association Bulle d'Aires	600 €
▪ Association Pierrefeu Nature et Vie	300 €
▪ Association Club Inter âge « Le Pierresteron »	300 €
▪ Association sportive du Collège L.BREA	150 €
▪ Association FSBE Estéron	150 €
▪ Coopérative Scolaire	1000 €
▪ Les Patounettes de FABIOLA	100 €
▪ Santé +Estéron	624 €
▪ AAPPMA « La Truite Saumonée »	100 €
▪ Association A.L.A.S.K.A	100 €

Soit un total de 4 874 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,  
**-DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture

Le Maire  
Marc BELVISI



Le Secrétaire de Séance  
Jean-Marc FARNETI